

Conseiller.e.s votant.e.s : Amélie COURTINAT-CAMPS, Aurélie SIMOES-PERLANT, Yoan MIEYAA, Sylvie ESPARBES-PISTRE,

Conseillers ayant donné procuration : Valérie TARTAS à Amélie Courtinat-Camps, Nathalie Oubrayrie-Roussel à Amélie Courtinat-Camp, Hiroko NORIMATSU à Sylvie ESPARBES-PISTRE

Membres de droit non votants : Valérie Capdevielle (directrice), Claire Safont-Motay (directrice adjointe) Hélène PIERRON (secrétaire)

Ordre du jour du conseil :

1. **Vote du RD du 03/09/2024**
2. **Master : vote des capacités, attendus, critères et modalités de sélection des parcours PDEA, PEOD, PEPSCO et PSRI (voir diaporama joint)**
3. **Campagne d'emploi : demande de mise en réserve du poste MCF N°584 par le laboratoire LPS-DT**
4. **Questions diverses**

1. Vote du Relevé de Décision du 03/09/2024

Aucune demande de modifications n'ayant été demandée, la directrice soumet le RD du 03/09/2024 au vote. :

Votants 7	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 7
-----------	------	-----	--------	---------------

Le RD est adopté à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

2. Master : vote des capacités, attendus, critères et modalités de sélection des parcours PDEA, PEOD, PEPSCO et PSRI (voir diaporama joint)

La directrice rappelle que 4 parcours de Masters sont rattachés au département : PSRI PEPSCO PEOD PDEA.

Pour chaque parcours, autres types d'informations destinées à être diffusées via la plateforme MM sont à voter : les capacités d'accueil, les attendus, les critères de sélection et les modalités d'organisation du concours (dossier et/ou audition). L'ensemble des documents présentant ces informations a été transmis avec la convocation à ce conseil. Le diaporama utilisé sera annexé à ce RD.

La directrice propose de voter l'ensemble des informations en procédant à un vote parcours par parcours.

2.1. Parcours PSRI

Les capacités d'accueil sont fixées à 13+2 places

La sélection se fait sur la base d'un dossier et d'une audition.

Les attendus et critères de sélection sont présentés dans les documents annexés à ce RD. Ils n'ont pas été modifiés par rapport à l'année dernière.

La directrice soumet l'ensemble de ces modalités, attendus et critères de sélection au vote.

Votants 7	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 7
-----------	------	-----	--------	---------------

La proposition est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

2.2. Parcours PEPSCO

Les capacités d'accueil sont fixées à 18 + 2 places.

La sélection se fait sur la base d'un dossier uniquement.

Les attendus et critères de sélection sont présentés dans les documents annexés à ce RD. Ils n'ont pas été modifiés par rapport à l'année dernière.

La directrice soumet l'ensemble de ces modalités, attendus et critères de sélection au vote.

Votants 7	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 7
-----------	------	-----	--------	---------------

La proposition est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

2.3. Parcours PEOB

Les capacités d'accueil sont fixées à 28 + 2.

La sélection se fait sur la base d'un dossier et d'une audition.

Les attendus et critères de sélection sont présentés dans les documents annexés à ce RD. Ils n'ont pas été modifiés par rapport à l'année dernière.

La directrice soumet l'ensemble de ces modalités, attendus et critères de sélection au vote.

Votants 7	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 7
-----------	------	-----	--------	---------------

La proposition est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

2.4. Parcours PDEA

Les capacités d'accueil sont fixées à 33 + 2 places.

La sélection se fait sur la base d'un dossier et d'une audition.

Les co-responsables du parcours ont présenté en AG un bilan de la mise en place d'une note plancher à 12 de moyenne générale sur les 5 premiers semestres de la licence sur le déroulement du concours. Les étudiants sélectionnés ont tous une moyenne située entre 12 et 16 avec une moyenne générale pour les 35 recrutés à 12,7. En accord avec les discussions qui ont eu lieu en AG, elles ne demandent pas de modification de ce critère de sélection.

Les attendus et critères de sélection sont présentés dans les documents annexés à ce RD. Ils n'ont pas été modifiés par rapport à l'année dernière.

Votants 7	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 7
-----------	------	-----	--------	---------------

La proposition est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

3. Campagne d'emploi : demande de mise en réserve du poste MCF N°584 par le laboratoire LPS-DT

Bien que voté par le CUFR, le vote de la campagne d'emploi n'ayant pas encore été finalisé par le CA de l'université, le laboratoire PS-DT a saisi le conseil du département pour examiner la possibilité d'une mise en réserve du poste du poste initialement demandé en maintien. Cette demande a fait l'objet d'un vote à l'unanimité par le conseil de laboratoire du 24 octobre 2024.

En effet, dans un contexte où l'équipe du laboratoire concerné par le profil avait initialement hésité à formuler cette demande de maintien, son responsable a été informé de la maladie grave d'une collègue professeure-émérite en charge de la direction des thèses en cours dans l'équipe. Dans le cadre de l'actuelle auto-évaluation du laboratoire, cette situation a réouvert la question de l'intérêt pour le laboratoire de prendre le temps d'une réflexion autour de la place de la psychologie du développement dans son projet et des conditions d'accueil d'un nouveau collègue.

De la même manière, l'équipe a le souci d'accompagner les doctorants contraints dans leur parcours par cette situation : les conditions nécessaires concernant la finalisation de leur thèse et l'organisation des jurys de soutenance risquant d'entraver la possibilité pour eux de participer au recrutement relatif à ce poste s'il était mis au concours cette année.

La directrice soumet la demande de mise en réserve au vote

Votants 7	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 7
-----------	------	-----	--------	---------------

La demande de mise en réserve est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

La séance est levée à 12h
RD établi par Valérie Capdevielle, Directrice du Département

